

la domination universelle, aussi bien temporelle que spirituelle de son siège. Il déclare que les conciles sont inférieurs aux papes; que tous les fidèles doivent avant tout obéissance absolue au saint-siège; que le pape a le pouvoir de biffer et de lacérer tous les décrets rendus par les assemblées ecclésiastiques, par les rois ou par les parlements, en faveur de la pragmatique, et que ceux qui refuseront de se conformer à son décret seront excommuniés, déchus de leurs honneurs, de leurs dignités, et que leurs terres seront mises en interdit.

A la dernière session du concile, Léon eut soin de faire voter par ses cardinaux une imposition extraordinaire de décimes, qui fut prélevée sous prétexte d'une croisade contre les Turcs. Pendant que sa Sainteté était occupée à réparer le désordre de ses finances avec les dépouilles des peuples, Ferdinand V languissait sur un lit de douleur, attaqué d'une hydropisie. Toujours fourbe et hypocrite jusque dans les bras de la mort, le vieux roi se fit revêtir d'un habit de moine pour feindre l'humilité; enfin il rendit à l'enfer son âme exécration. Ce monstre avait mérité le surnom de Catholique à cause de sa cruauté envers les hérétiques; sous son règne, l'inquisition condamna près de cent mille personnes qui avaient le malheur d'être trop riches ou trop vertueuses; et un historien ajoute que pour peindre ce tyran en peu de mots, il suffit de dire qu'il avait l'âme de Louis XI et le cœur de Néron.

Après la mort de Ferdinand V, le saint-père, au lieu de remplir la promesse qu'il avait faite à François I<sup>er</sup> relativement au royaume de Naples, en revendiqua la possession pour sa famille; et afin d'assurer le succès de ses projets, il investit

solennellement son neveu Laurent de Médicis des états du duc d'Urbin; il déposséda le cardinal Petrucci et ses deux frères Borghèse et Fabius, de la ville de Sienne; il dépouilla plusieurs cardinaux de leurs biens; et enfin, par sa tyrannie, il souleva contre lui une haine si violente, que Petrucci et Bandinelli de Sauli voulurent s'en servir pour organiser un complot contre sa vie. Ils firent des ouvertures à plusieurs de leurs collègues sur leur projet de se défaire du pape, et gagnèrent même un médecin qui traitait sa Sainteté pour une fistule à l'anus, et qui avait promis de l'empoisonner dans un clystère; malheureusement Léon conçut quelques soupçons et changea de médecin. Cette détermination fit craindre aux conjurés une trahison, et plusieurs quittèrent Rome; mais comme il n'était rien, quelques-uns reprirent courage, et Petrucci se déterminà à poignarder Léon X de sa main pour en finir.

Il eut le tort de s'en ouvrir à quelques cardinaux et d'écrire aux autres conspirateurs pour convenir du jour de l'exécution; le saint-père, prévenu à temps, plaça des espions chez plusieurs de ses ennemis, intercepta des correspondances, et eut bientôt entre ses mains les fils du complot. Selon son habitude, il dissimula pour se venger; il combla de caresses les cardinaux qu'il redoutait le plus; il rappela Bandinelli à sa cour, et promit même de rétablir Petrucci et sa famille dans la ville de Sienne; à cet effet il adressa à son ennemi un sauf-conduit pour qu'il vînt discuter les conditions de sa réinstallation avec lui, et jura sur l'Évangile qu'il n'avait à redouter aucune tentative contre sa personne.

Petrucci tomba dans le piège et vint à Rome. Au moment où il entra au Vatican, des sbires l'étranglèrent; les autres



conjurés qui étaient hors de la ville sainte furent condamnés à l'exil, privés de leurs biens et de leurs honneurs. Sa Sainteté publia ensuite qu'elle consentirait à recevoir en grâce ceux qui offriraient au saint-siège une somme d'argent en expiation de leur crime et en rapport avec l'énormité du délit. Plusieurs cardinaux eurent l'imprudence d'ajouter foi aux promesses du pape et vinrent pour traiter de leur rançon; sans autre procédure, le souverain pontife les fit arrêter; les uns furent empoisonnés dans leurs cachots, les autres furent décapités, quelques autres furent écartelés, enfin le cruel Léon X n'ayant voulu épargner aucune de ses victimes, il en résulta qu'il fut obligé de faire une promotion de trente et un cardinaux pour remplacer les vides qu'il avait faits dans les rangs du sacré collège.

Ce n'était pas seulement en Italie que le pape trouvait une formidable opposition; en France, tous les gens de bien faisaient éclater leur indignation contre la bulle qui anéantissait la pragmatique sanction; le parlement résistait ouvertement au roi et refusait d'enregistrer le concordat; l'Université de Paris protestait avec la même vigueur, et le recteur faisait afficher dans tous les carrefours de la capitale un mandement qui défendait aux libraires et aux imprimeurs de distribuer ou d'imprimer un seul exemplaire du concordat, sous peine d'être retranchés du corps universitaire; bien plus, les docteurs se réunirent en assemblée consultative et formulèrent un acte d'appel à un futur concile, déclarant le synode de Latran un conciliabule de simoniaques. Ils décrétèrent que le pape n'était ni impeccable ni infallible, et qu'il était du devoir des fidèles de lui résister lorsqu'il comman-





conjurés qui étaient hors de la ville sainte furent condamnés à l'exil, privés de leurs biens et de leurs honneurs. Sa Sainteté publia ensuite qu'elle consentirait à recevoir en grâce ceux qui offriraient au saint-siège une somme d'argent en expiation de leur crime et en rapport avec l'énormité du délit. Plusieurs cardinaux eurent l'imprudence d'ajouter foi aux promesses du pape et vinrent pour traiter de leur rançon; sans autre précaution, le souverain pontife les fit arrêter; les uns furent empoisonnés dans leurs cachots, les autres furent écartelés, d'autres furent écartelés, en un mot, il ne voulut épargner aucune de ses victimes, et en outre, il fut obligé de faire une promotion nouvelle de cardinaux pour remplacer les vides qu'il avait fait dans les rangs du sacré collège.

Cela n'était pas seulement en Italie que le pape trouvait une formidable opposition; en France, tous les gens de bien faisaient éclater leur indignation contre la bulle qui anéantissait la pragmatique sanction; le parlement résistait ouvertement au roi et refusait de reconnaître le concordat; l'Université de Paris protestait contre le concordat, et le recteur fut obligé de publier un mandement par lequel il défendait aux imprimeurs de donner aucune édition de la bulle, et de faire imprimer le concordat; bien que les docteurs se réunirent en assemblée consultative et qu'ils firent un appel à un futur concile, déclarant le pape Léon X en schisme et hérétique. Ils déclarèrent aussi que le pape n'était ni impeccable ni infallible, et qu'il ne devait pas être regardé comme tel, et qu'il ne devait pas être regardé comme tel, et qu'il ne devait pas être regardé comme tel.



Cruautés de Léon X  
envers des cardinaux.

Imp. de Drouart, r. du Foin, n. 10, Paris.



dait des actes injustes. Quelques prédicateurs, animés par les mêmes sentiments, tonnèrent dans leur chaire contre le pontife, contre le chancelier Duprat et contre François I<sup>er</sup>, qu'ils signalèrent comme un tyran exécrationnable, qui non content d'écraser la nation d'impôts, voulait encore opprimer les consciences. Sa majesté ordonna immédiatement au premier président Olivier de mettre en jugement les prêtres qui osaient s'attaquer à la personne royale; mais la réprobation était telle contre le lâche monarque, que le parlement refusa d'obéir.

En Allemagne, en Espagne, en Angleterre, et même en Suisse, on protesta avec plus de violence encore contre les abus de la cour de Rome, et on accusa publiquement Léon X d'être ambitieux, débauché et despote, plus que ne l'avaient jamais été ses prédécesseurs.

Sa Sainteté voyant grandir chaque jour la déconsidération qui s'attachait à la papauté, résolut de relever l'éclat de la tiare en faisant de la cour pontificale la première cour du monde pour le luxe, la splendeur et la magnificence. Mais des dépenses prodigieuses engloutirent bientôt les trésors amassés dans les caves du Vatican; et les ressources ordinaires devenant insuffisantes, Léon X fut obligé d'avoir recours aux moyens extraordinaires; d'abord, il exhuma l'ancienne taxe des crimes, dressée par Jean XXII, qui était ensevelie dans les archives de la chancellerie; il y changea quelques articles, en ajouta d'autres, et la fit imprimer à une multitude d'exemplaires qu'il répandit dans toute l'Europe, afin de faire connaître aux chrétiens que le pape vendait l'absolution du viol, de l'adultère, de l'inceste, de la sodo-



mie, de la bestialité ou de l'assassinat, et que pour de l'argent il pardonnait tous les crimes, même le parricide!!!

Ensuite sa Sainteté publia une croisade contre les Turcs, afin de lever des décimes; ce dernier moyen, qui avait été pour ses prédécesseurs la source de bénéfices incroyables, ne lui réussit pas; le nonce envoyé en Espagne fut honteusement chassé par le cardinal Ximenès, régent du royaume. Les autres agents disséminés dans les différents pays revinrent également les mains vides.

Léon X comprit que ce moyen était usé et qu'il devait trouver un nouvel expédient pour accélérer des rentrées d'argent; ce qui devenait d'autant plus urgent, que ses créanciers menaçaient de faire un grand scandale. C'est alors qu'il organisa sur une vaste échelle l'exploitation des indulgences; dans chaque province, il nomma des fermiers généraux qui tenaient leurs comptoirs dans les églises ou dans les monastères, et vendaient des indulgences pour les vivants et pour les trépassés; et afin que pas un village ni un hameau n'échappât à sa rapacité, il tira des couvents de l'ordre des dominicains des légions de moines qui parcouraient les villes et les champs armés de ses bulles, et qui rançonnaient les habitants. Voici la teneur d'une de ces singulières formules d'absolution délivrée par Arcembold, l'un des fermiers généraux de Léon X pour la Saxe: « Que notre Seigneur Jésus-Christ » vous absolve par les mérites de sa passion; moi, par son » autorité et par celle des bienheureux Apôtres saint Pierre » et saint Paul, et par celle de notre très-saint Père, je vous » absous de toutes les censures ecclésiastiques que vous » pouvez avoir encourues, de tous les péchés, délits ou excès

» que vous avez commis ou que vous commettrez par la suite, » quelque énormes qu'ils puissent être; je vous fais parti- » cipants à tous les mérites spirituels qui sont ou qui seront » acquis à l'Église militante ou à ses membres, et je vous » rends aux saints sacrements, à l'unité des fidèles, à la pu- » reté, à l'innocence, comme l'enfant nouveau-né qui vient » de recevoir le baptême, afin que la porte des peines de » l'enfer vous soit fermée, et que celles du paradis des délices » vous soient ouvertes à l'article de la mort. Amen! »

Jean Tetzl, un autre bulliste qui opérait également en Saxe, poussait l'impudence jusqu'à répandre des circulaires obscènes, où il enchérissait sur ses collègues, afin d'accaparer les dupes; il entrait dans les détails les plus cyniques sur les forfaits dont il pouvait absoudre, et terminait par cette singulière allocution: « Oui, mes frères, sa Sainteté » m'a conféré un pouvoir si grand, que les portes du ciel » s'ouvriraient à ma voix, même devant un pécheur qui au- » rait violé la sainte Vierge et qui l'aurait rendue mère. » Ce misérable suppôt du pape accordait des indulgences appelées personnelles, moyennant lesquelles un chrétien pouvait mériter quatre-vingt-dix-neuf fois par an la rémission des crimes de dix personnes à son choix. Il vendait la faculté de pouvoir délivrer autant d'âmes du purgatoire qu'on pouvait entrer ou sortir de fois d'une église pendant les vingt-quatre heures qui s'écoulaient entre le premier et le second jour du mois d'août de chaque année. Pour une légère somme il diminuait quarante-huit mille ans de peines dans le purgatoire à ceux qui visitaient une église consacrée à saint Sébastien, et quatre mille ans à ceux qui se rendaient à certaines époques dans